

Je réponds à M. SCHIELIN ...

Ce 26 juin, en catimini à la tombée de la nuit, M. Jean-Claude Schielin, «Maire sortant», a fait distribuer par son équipe de candidats un tract particulièrement injurieux envers son principal concurrent.

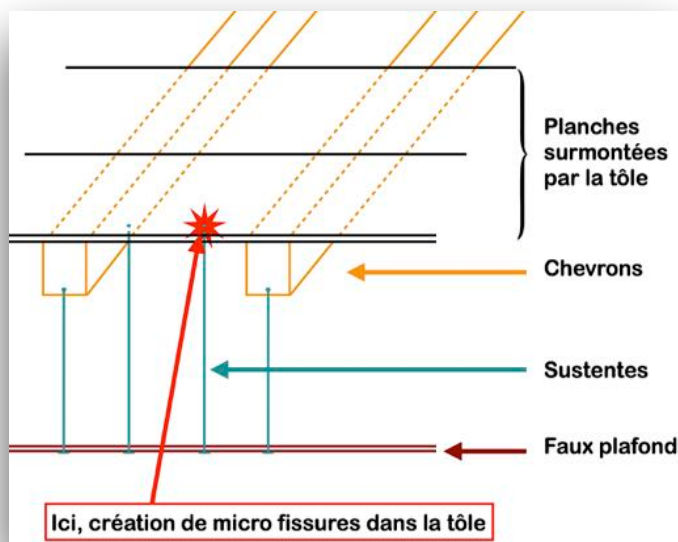
Et il n'a pu s'empêcher de dénigrer en même temps le bilan de l'équipe municipale en place avant ... 2014, équipe dans laquelle il était pourtant Adjoint au Maire !!!

Une médiathèque vraie passoire, près de la moitié des bornes d'incendie du village défallantes, une maison seniors inachovée, un Super U à la dérive et bien d'autres héritages du même acabit, tous issus de décisions en amont bâclées. Tous ces cadeaux empoisonnés viennent bel et bien de lui.

Maire durant le mandat concerné de 2008 à 2014, je tiens à lui répondre ...

« Une médiathèque vraie passoire »

Exposé des faits :



La tôle de couverture de la médiathèque repose sur des planches posées elles-mêmes sur des chevrons (cf. schéma)

Le problème allégué est en fait imputable à l'entreprise chargée de la mise en place des faux-plafonds !

Leurs vis de fixation à travers les planches citées ci-dessus, légèrement trop longues, frottaient par en-dessous contre la tôle se dilatant et se contractant au gré des canicules et refroidissements de l'air extérieur. Et ainsi ce n'est qu'au fil du temps que des micro-fissures, invisibles à l'œil nu, se sont créées. Une cause aussi très difficilement décelable car ne se manifestant qu'au bout de longs événements pluviaux !

Ce que nous avons fait :

En tout cas, dès apparition des premières taches au plafond, nous avons déposé un recours au Tribunal Administratif et commencé les premières investigations.

Enregistrement du recours, recherches des causes, nomination d'expert par le juge, délais de remise de son rapport, réunions répétées des parties prenantes et de leurs conseillers, relance régulière au niveau de notre avocat et délais incontournables de procédure ne dépendant que du Tribunal, qui n'a statué qu'après l'élection de 2014 ...

Si seulement, M. Schielin Adjoint au Maire, par ailleurs voisin direct du chantier, avait daigné assister, ne serait-ce qu'une seule fois, à une réunion de chantier ou d'expertise !



Ce qu'il restait à faire :

Quoiqu'il en soit, en 2014, le dossier était complet et placé depuis longtemps en file d'attente de jugement au Tribunal administratif de Strasbourg et je ne manquais pas d'en informer régulièrement mes Adjoints ! Et en mars 2014, il suffisait d'attendre le jugement pour récupérer l'argent chiffré par l'expertise et lancer des réparations !

Bornes d'incendie défaillantes . . .

M. Schielin était Mon Adjoint au Maire de 2001 à 2014. Il disposait d'une clé d'accès à la Mairie et avait donc accès à tous les dossiers.

A aucun moment, il n'a soulevé une telle allégation . . .

Depuis 2014 jusqu'à ce 26 juin non plus d'ailleurs ! Alors ?

En tout état de cause les moyens d'intervention du Nouveau Centre de Secours que j'ai réussi à maintenir à Waldighoffen malgré des convoitises extérieures (et non des moindres) met notre Commune à l'abri de tout problème de lutte contre l'incendie. D'ailleurs ce Centre de Secours ne m'a jamais alerté sur un souci à ce sujet !

Une maison Senior inachevée . . .

Comment M. Schielin peut-il m'attribuer une responsabilité sur cette réalisation entièrement d'ordre privé ?

Un Super U à la dérive ?

Chacun peut retrouver dans mon blog : «C'était mieux demain» le rôle de M. Schielin dans la situation actuelle.

Il eût été plus éclairant qu'il indique ce qu'il n'a pas fait et surtout ce qu'il a fait pour qu'on aboutisse à la situation de blocage actuelle !

Même pas une délibération de son Conseil Municipal pour essayer de sauver ce magasin d'une fermeture définitive ! Et pourtant, il avait des atouts décisifs en main !

Bien d'autres héritages du même acabit . . .

Lesquels M. Schielin ? Allez au bout des insinuations !

Je suis prêt à vous répondre . . .

Les attaques contre Monsieur Riegert

Qu'est-ce qui peut justifier qu'un Maire en exercice puisse salir de telle façon son 1er Adjoint, lui-aussi toujours en exercice et «avec qui il a travaillé main dans la main pendant 6 ans» ?

Et ceci, 2 ans et demi après des soit-disant «faits» !

Oui, qu'est-ce qui peut expliquer que des «colistiers honorables», que même des chefs d'entreprise (actuels ou anciens), conscients pourtant de l'importance essentielle de la réputation d'une entreprise puissent prêter leur concours à un tel colportage . . . de boîte à lettres à boîte à lettres !



Que peut-on penser de notre «Vivre ensemble» à l'extérieur de nos limites communales ?

J'AI MAL À MON VILLAGE !

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Hoff', written over a horizontal line.

Henri HOFF
Maire honoraire de Waldighoffen